

NON AU LIVRET SCOLAIRE UNIQUE NUMÉRIQUE !

LE PANNEAU SYNDICAL SUD ÉDUCATION #039 ■ DÉBUT- AVRIL 2017

Contre le fichage des élèves, pour la liberté pédagogique

Sous couvert d'améliorer les outils de suivi des élèves des cycles 2 à 4 en les simplifiant et en les uniformisant, le ministère impose un Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) qui constitue un nouvel instrument de flicage des élèves et une restriction notable de la liberté pédagogique de leurs professeur-e-s.

Le LSUN rassemble dans une même application insuffisamment sécurisée toutes les informations détenues par l'administration (compétences, bulletins, parcours, attestations, éléments de suivi des élèves en difficulté). Il constitue un véritable casier scolaire centralisé au service du patronat et de l'État. Le MEDEF se félicite de sa mise en place : les compétences retenues correspondent clairement aux critères d'employabilité définis par le patronat.

Les compétences et sous-compétences retenues morcellent les apprentissages, en détruisent la cohérence et compliquent finalement la tâche des élèves comme celle des professeur-e-s. L'élaboration des cours devra prendre en compte les compétences à évaluer chaque (mi)trimestre, ce qui restreindra la liberté pédagogique des enseignant-e-s en les conduisant inévitablement à subordonner leur enseignement à des évaluations répondant non à des impératifs pédagogiques, mais à des prescriptions administratives.

Pour s'opposer au fichage des élèves et défendre la liberté pédagogique des enseignant-e-s, SUD éducation exige l'abrogation du LSUN et appelle tou-te-s les collègues à se réunir en équipe afin de décider du boycott collectif du LSUN dans leur établissement. Dans le primaire et le secondaire, refusons de le renseigner !

Les lycées pro livrés aux Régions ?

SUD éducation, dans un cadre intersyndical avec la CGT, la FSU, le SNALC et l'UNSA, dénonce l'affirmation, martelée dans la campagne électorale, qu'il faudrait sortir l'enseignement professionnel scolaire (lycées pro) des champs de compétences ministérielles.

Transférer la formation professionnelle initiale aux Régions reviendrait à abandonner l'ambition d'une scolarisation commune pour toutes et tous. Ce serait développer des logiques strictement utilitaristes et à court terme en ne proposant que les formations répondant aux besoins immédiats des entreprises d'un territoire. La formation professionnelle initiale sous statut scolaire pourrait disparaître au profit de l'apprentissage.

Un tel transfert constituerait aussi une attaque frontale du statut des personnels, notamment enseignants.

Nous ne voulons pas d'une société où l'Etat se désengage de la formation de 30% de sa jeunesse. La formation de l'ensemble des jeunes doit relever des prérogatives de l'Etat et des ministères chargés de l'éducation.



**POUR VOUS TENIR
AU COURANT DES LUTTES,
DE L'ACTUALITÉ SYNDICALE :
WWW.SUDEDUCATION.ORG**